

Je vais y aller!

Voilà ce qu'on dit lorsque l'on rencontre un de ses amis qui se fait habiller chez

A. P. Caron & Frère MARCHANDS-TAILLEURS BASSE-VILLE.

L'ÉVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, No. 30 rue la Fabrique, Haute-Ville

TWEEDS ET SERGES

Les Tweeds Anglais, Écossais, les Serges Français, Français et Irlandais sont des patrons les plus nouveaux et des plus riches.

A. P. Caron & Frère MARCHANDS-TAILLEURS BASSE-VILLE.

Dépêches de nuit.

L'ARRESTATION DE SCHNEEBELE

Un grand malaise règne au sujet de cette affaire

Les ministres français en conférence

Ils attendront une enquête sérieuse avant de demander réparation à l'Allemagne

Attitude modérée de la presse française

Schneebale a été arrêté sur le territoire français

L'opinion en Allemagne

Paris, 22.—L'arrestation du commissaire français Schneebale, de Pagny-sur-Moselle, par la police allemande, après qu'il eût repassé la frontière est regardée comme une affaire très sérieuse dans les cercles officiels.

M. Goblet, le premier-ministre, et M. Florens, ministre des affaires étrangères, ont été en conférence jusqu'à minuit dans le but de déterminer ce qu'il y avait à faire en cette circonstance.

Le Paris dit que le gouvernement a demandé une explication de cette arrestation à l'Allemagne.

Les journaux français, en général, regardent cet acte comme une provocation directe de la part de l'Allemagne et exhortent le peuple français à rester calme et à ne pas servir au jour le jour le prince de Bismarck.

Le gouvernement ne se plaint pas à l'Allemagne de l'arrestation de M. Schneebale jusqu'à ce qu'il ait pris des informations précises sur cette affaire.

L'Intendant, dont M. Henri Rochefort est rédacteur, est le seul journal qui se laisse emporter au sujet de cette affaire. Les autres journaux de Paris sont modérés.

Des dépêches subséquentes apprennent que M. Schneebale a été arrêté sur le territoire français.

M. Florens attend le résultat d'une minutieuse enquête avant de demander une réparation à l'Allemagne pour cette arrestation.

L'opéra de Wagner Lohengrin devait être joué à l'Eden théâtre, à Paris, mais la représentation a été remise à cause de l'impression qu'a créée dans le public cette affaire de la frontière.

M. Sarrien, ministre de la justice, a envoyé le procureur général pour assister le procureur de Nancy pour faire une enquête au sujet de l'arrestation de Schneebale et faire rapport des faits de cette affaire. Le préfet de Meurthe-et-Moselle, le département ou se trouve Pagny-sur-Moselle est arrivé ici dans le but d'avoir une entrevue avec le premier ministre M. Goblet, au sujet de l'arrestation de Schneebale.

Tous les journaux admettent que M. Schneebale a été arrêté sur le sol français par des officiers allemands.

Le Temps publie une dépêche de Strasbourg disant que M. Schneebale était soupçonné d'être en relation avec certaines personnes en Allemagne pour faire connaître les mesures militaires prises près de Metz et cela pour l'information des autorités militaires françaises.

On croit au bureau des affaires étrangères que l'Allemagne donnera des explications pour faire cesser le mécontentement des Français. On voit d'un mauvais œil cette affaire dans les cercles politiques et financiers.

Allemagne ne donne pas d'explication à propos de l'affaire Schneebale et y a eu panique tout entière à la bourse aujourd'hui. A Berlin, à Cologne, à Vienne, il y a eu une certaine gêne dans le marché financier.

BRUXELLES, 22.—L'arrestation de Schneebale est le résultat de procédures judiciaires ordinaires. Le juge qui l'a ordonnée avait, dit-on, la preuve que M. Schneebale cherchait à empêcher les Alsaciens de faire preuve d'allégeance à l'Allemagne. Les autorités allemandes ne croient pas que le fait que M. Schneebale est un étranger l'exonère d'être puni et que des qu'il est pris sur le sol allemand il est sous la juridiction de l'Allemagne.

La Nohrdriin dit que M. Schneebale est fortement soupçonné d'être un espion français et qu'une enquête prouvera que les autorités allemandes n'ont fait que d'user de vigilance.

LONDRES, 22.—L'arrestation du commissaire français Schneebale par les allemands a été la cause d'une dépression à la bourse de Londres et à celle de Paris.

LA QUESTION IRLANDAISE Départ d'O'Brien pour le Canada.—Le bill de coercition.

LONDRES, 22.—M. O'Brien, rédacteur de l'United Ireland, de Dublin, est ici. Dans une entrevue il déclara que l'objet de sa visite était de conférer avec le chef de la parti irlandais, et il dit: Je persisterai à aller au Canada. Il est maintenant trop tard pour ce soit de l'arrêter. Je m'embarque sur l'Avonia, qui part de Queenstown pour New-York, dimanche, M. Kilbride, qui est l'un des principaux tenants de lord Lansdowne, a été évincé.

M. O'Brien dit que l'on construit des maisons temporaires sur les terrains des prêtres à Lagganacree pour abriter les émigrants qui ont été évincés des propriétés de lord Lansdowne.

Le débat sur le bill de coercition s'est continué à la chambre des lords cette après-midi. Le duc d'Argyle a mis en avant l'habileté du général Buller pour figurer de la situation en Irlande. Les lords opposés, d'après lui, ont été la

MONTREAL INONDÉ

Elle des Sœurs et les usines du Grand-Tronc sans l'eau.

Les pertes sont considérables

Dans Griffintown un grand nombre d'animaux ont péri

Aspect des quartiers submergés

Le trafic interrompu.—Plusieurs fabriques fermées

Organisation des secours

Les désastres seront aussi sérieux que l'an dernier

Tous les villages jusqu'à Trois-Rivières sont inondés

MONTREAL, 22.—L'inondation de l'année dernière se renouvelle. La pointe St-Charles, le Griffintown et les rues adjacentes sont inondées. Les gens transportent tous les effets qu'ils peuvent en chaloques. Les affaires sont suspendues.

Les citoyens de cette ville, grâce aux assertions de personnes soi-disant compétentes, croient ne pas avoir, ce printemps, à compter avec les inondations. Cependant les victimes du printemps dernier s'étaient préparées en vue de toute éventualité.

L'opinion générale, hier soir, était que la glace s'en irait tranquillement sans causer de dégâts. On crut un peu cela même jusqu'à ce matin. Cependant les personnes surveillant la rivière aperçurent aussi loin que la vue peut s'étendre, une traînée de glace descendant avec une vitesse dans la direction du pont Victoria.

C'était la glace du lac qui descendait et venant en contact avec celle du fleuve à Victoria; un certain craquement annonça que la glace commençait à s'entasser.

L'eau commença à monter avec beaucoup de rapidité. Elle des Religieuses fut complètement submergée et l'eau est montée au premier étage de maisons en très peu de temps. Cela se fit si rapidement que les hommes des étables et les religieuses elles-mêmes furent pris à l'improviste. Elles ont subi des pertes considérables de mobilier et d'animaux.

Les bâtisses de l'aqueduc à Sainte-Catherine et à Saint-Henri sont inondées et les services de l'aqueduc est interrompu. Les dommages causés aux engins sont considérables.

La bâtisse du club des chaloupes du Grand-Tronc est entourée de plus de 10 pieds d'eau.

L'eau est à un pied et demi de la nouvelle jetée et elle s'élève rapidement. La jetée semble tenir bon et si elle résiste à la pression de l'eau les parties de la ville qui ont été inondées parce qu'elle s'était rompue l'année dernière ne le seront pas cette année.

Les employés des usines du Grand-Tronc n'étaient pas encore rendus à leur travail quand l'eau commença à monter. A 7 heures a.m., quand ils arrivèrent aux usines, ils trouvèrent la partie sud inondée et ne purent prendre leur travail.

L'entassement de la glace se fait au pont Victoria et elle est prise d'atteindre le corps du pont.

Les rues Madeleine, Congrégation, Sébastopol sont inondées. A l'extrémité sud de la rue St-Jacques l'eau monte rapidement et atteint les maisons.

Sur la voie du Grand-Tronc, l'eau s'élève rapidement et toutes les maisons entre la gare et la station St-Martin sont inondées. Les cours du Grand-Tronc à la gare sont submergés.

Il y a 3 à 4 pieds d'eau dans la rue Albert.

La rue Guy, dans le voisinage de la voie du Grand-Tronc, les rues Lisieux, Aqueduc, Montagne, Versailles, Richmond et St-Martin sont couvertes d'eau.

La rue McGill, près de l'hôtel Albion, est encombrée depuis à bonne heure ce matin par des voitures, des ouvriers, des marchands et des commis dans les places d'affaires sont fermés grâce aux inondations. Tous les établissements des deux côtés de cette rue sont inondés considérablement, mais on dit que les marchands avaient pris leurs précautions.

L'eau entre par torrents dans les rues Guillaume, du Collège, des Commissaires, St-Paul et l'excitation est considérable.

Le marché au foie a été submergé très à bonne heure. L'eau gagna ensuite les rues du Collège, l'inspecteur, le carré Charles et dans quelques instants tous ces endroits furent couverts de 3 à 4 pieds d'eau.

Dans Griffintown où il a beaucoup d'animaux les pertes sont énormes. Les propriétaires de chevaux ont eu beaucoup de peine à les sauver.

Le poste du feu au carré Chabouilly est inondé et actuellement le trafic est interrompu dans les rues traversant la rue St-Jacques et même dans cette dernière.

Les citoyens semblent découragés et ils croient que l'eau atteindra bien la même hauteur que l'année dernière.

Il a fallu cesser de travailler à midi aux fabriques de coton Hochelaga et Sainte-Anne ainsi qu'à la Canadian Rubber Co.

On disait cette après-midi que le fleuve entre cette ville et le lac Saint-Pierre était complètement bouché de glace. L'eau est très chaude et tous les villages bas entre cette ville et Trois-Rivières sont en partie inondés.

Compagnie Generale Transatlantique

LA LIGNE FRANÇAISE DU HAVRE.

Les magnifiques paquebots de cette ligne favorite pour le continent partent de la jetée n. 42 boulevard du port de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA GASCOGNE, Santelli, Samedi, 9 Avril, à 6 h. M. LA NORMANDIE, de Kersabiec, Samedi, 7 Avril, à 6 h. M. LA BOURGOGNE, Franquet, Samedi, 23 Avril, à 6 h. M. LA BRETAGNE, de Jonselin, Samedi, 30 Avril, à 10 heures A. M.

PREMIERE CLASSE. — POUR LE HAVRE. 1ère classe (vin compris) \$120, \$130 et \$80 2ème classe. — BILLET aller et retour à prix réduits.

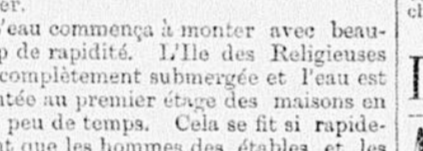
Entrepreneur de New-York à Paris, \$20. Entrepôt de New-York à Paris, \$20, avec aménagement, supérieur comprenant Villa, literie et ustensiles. TRAIN SPÉCIAL DU HAVRE A PARIS.

La Compagnie enregistre de New-York à Paris, les bagages des passagers qui prennent le train spécial, à la condition que ces bagages soient rendus au dock de la Compagnie au moins deux heures avant un départ, pour y être pesés et classés.

LOUIS DE BEBIAN, Agent, 3, Bowling Green, New-York. R. M. STOCKING, Agent pour Québec, 12, rue St-Louis.

N'EMPLOYEZ QUE L'IZDAHL!

MARQUE DE PURE



HUILE DE FOIE DE MORUE DE NORVEGE.

Le grand Remède Standard pour toutes les faiblesses et les maladies des poudres, mauvaise nutrition, etc. Cette huile est pure, fraîche, et s'absorbe facilement.

LYMAN, FILS & CIE.

Accessoires pour artistes

B. LEONARD,

53, Rue St-Jean, 53

JESSE JOSEPH, JNR

C'est maintenant le temps.

FEU! FEU!

Immense quantité de Marchandises endommagées

I. A. FORTIN

Marchand de nouveautés

LA UNITED STATES

Life Insurance Company

ORGANISÉE EN 1850.

Actif, \$5,633,137.83

Surplus, \$1,013,690.04

SECURITE! INDISPUTABLE! PROMPT PAIEMENT!

Compagnie Generale Transatlantique

LA LIGNE FRANÇAISE DU HAVRE.

Les magnifiques paquebots de cette ligne favorite pour le continent partent de la jetée n. 42 boulevard du port de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA GASCOGNE, Santelli, Samedi, 9 Avril, à 6 h. M. LA NORMANDIE, de Kersabiec, Samedi, 7 Avril, à 6 h. M. LA BOURGOGNE, Franquet, Samedi, 23 Avril, à 6 h. M. LA BRETAGNE, de Jonselin, Samedi, 30 Avril, à 10 heures A. M.

PREMIERE CLASSE. — POUR LE HAVRE. 1ère classe (vin compris) \$120, \$130 et \$80 2ème classe. — BILLET aller et retour à prix réduits.

Entrepreneur de New-York à Paris, \$20. Entrepôt de New-York à Paris, \$20, avec aménagement, supérieur comprenant Villa, literie et ustensiles. TRAIN SPÉCIAL DU HAVRE A PARIS.

La Compagnie enregistre de New-York à Paris, les bagages des passagers qui prennent le train spécial, à la condition que ces bagages soient rendus au dock de la Compagnie au moins deux heures avant un départ, pour y être pesés et classés.

LOUIS DE BEBIAN, Agent, 3, Bowling Green, New-York. R. M. STOCKING, Agent pour Québec, 12, rue St-Louis.

N'EMPLOYEZ QUE L'IZDAHL!

MARQUE DE PURE



HUILE DE FOIE DE MORUE DE NORVEGE.

Le grand Remède Standard pour toutes les faiblesses et les maladies des poudres, mauvaise nutrition, etc. Cette huile est pure, fraîche, et s'absorbe facilement.

LYMAN, FILS & CIE.

Accessoires pour artistes

B. LEONARD,

53, Rue St-Jean, 53

JESSE JOSEPH, JNR

C'est maintenant le temps.

FEU! FEU!

Immense quantité de Marchandises endommagées

I. A. FORTIN

Marchand de nouveautés

LA UNITED STATES

Life Insurance Company

ORGANISÉE EN 1850.

Actif, \$5,633,137.83

Surplus, \$1,013,690.04

SECURITE! INDISPUTABLE! PROMPT PAIEMENT!

LES COQUINS

PREMIERE PARTIE

L'ASSASSIN

Il achetait d'expliquer ses intentions au juge de paix, qui par déférence, avait tenu aussi à voir Mme de Mathis avant d'agir, quand Mme Mornac se précipita dans le salon comme un ouragan.

Noridit la connaissait fort peu et, à l'heure incertaine des bougies, il lui prit tout d'abord pour quel que forme de charge de la maison. Il allait même lui recommander si sa tante était disposée à le recevoir, quand l'insolite dame l'apostropha brusquement.

—C'est donc vous, monsieur qui vous permettez d'amener la justice dans une maison où la mort a passé il n'y a pas huit jours? Savez-vous que ce n'est pas beau ce que vous faites là?

Et pour accentuer davantage son objection, Mme Mornac se croisa les bras et vint regarder de très près les neufs stupéfiés.

—Oui, vous êtes pressé de toucher la succession de votre oncle et n'avez pas pensé que vous alliez peut-être achever votre tante. Mais vous pourriez bien avoir compté sans votre hôte; c'est moi qui vous le dis, monsieur l'Étranger.

Noridit suffoqué de colère.

—Pardonnez-moi, dit le juge de paix qui crut nécessaire d'intervenir, monsieur a regu mon ministère pour procéder à une formalité légale, indispensable, etc.

—Ta ta ta ta! interrompit très-irrévérencieusement Mme Mornac, égale, c'est possible, mais indispensable! allons donc! Mon mari a été trente ans notaire, mon cher monsieur, et il vous dirait comme moi que M. Noridit aurait fait bien peu écrire à Mme de Mathis ce désagrément. Tenez, c'est abominable et ce ne lui portera pas bonheur je vous en réponds.

—Mais n'est-ce pas à Mme Mornac que j'ai l'honneur de parler? demanda le juge de paix qui avait rencontré au château la pétulante épouse du notaire.

—Elle-même, monsieur, elle-même, et si mon mari n'avait pas eu la sottise d'aller contraindre en Suisse, il vous en dirait bien d'autres. Mais patience! il reviendra, et ce jour-là, votre joli client regrettera son escapade de ce soir.

—Madame, dit le magistrat assez déconcerté, je vous assure que M. Noridit est venant seulement pour faire une visite à Mme de Mathis.

—Oui, jolie visite, avec l'assistance d'un juge de paix et d'un greffier.

Noridit, malgré la colère qui lui avait causé cette attaque fort inattendue, n'avait rien perdu de sa lucidité et une phrase de Mme Mornac l'avait frappé.

—Que veut dire cette vieille folle avec ses menaces? répondit-il.

Un instant de réflexion lui suffit pour reprendre son sang-froid, et ce fut avec une politesse étudiée qu'il se décida à répondre.

—Je vous demande pardon, dit-il d'une voix très-calmée, de ne pas vous avoir répondu. J'ai eu si rarement l'honneur de vous voir, que je suis peut-être excusable. Veuillez me permettre maintenant de vous expliquer mes intentions.

—C'est inutile, je les devine.

—Je ne le pense pas, madame, car avant tout, je viens ici pour prior M. de Mathis, quelles que soient d'ailleurs les dispositions testamentaires de mon oncle, de conserver la jouissance du château et de la terre de Chabouilly.

—Vraiment, monsieur Noridit, vous feriez cela, dit la vieille dame en joignant les mains comme si elle eût voulu exprimer son admiration.

—C'est mon intention formelle.

—Ah! c'est bien, jeune homme, c'est très-bien. Allons, vous valez mieux que je ne pensais. Comment vous avez jugé à propos de vous constituer garde du corps de Mme de Mathis, je ne pourrais vous en dire rien de plus. J'espère rencontrer demain matin des obstacles pour arriver jusqu'à ma tante.

—Prenez garde de ne trouver sur les quels vous ne comptez pas, monsieur le juge de paix. Comment vous avez jugé à propos de gagner la porte de Chabouilly, je ne puis vous en dire rien de plus. J'espère rencontrer demain matin des obstacles pour arriver jusqu'à ma tante.

Le juge de paix enclenché de sortir de ce conflit, fit signe à son greffier, et les trois visiteurs étaient déjà dans le vestibule, quand une voiture lancée au galop de quatre chevaux s'arrêta devant le porche.

Le diapason de la querelle s'était élevé si haut que personne n'avait entendu le bruit des grelots et le cliquetement du fouet des postillons.

—Au moment où Joseph ouvrait la grande porte pour laisser sortir Noridit et les gens de loi, le maréchal de la claie de poste s'abaissa et un homme sauta lestement sur le sable de la cour.

Le personnage qui arrivait avec tant de fracas était enveloppé dans une ample couverture de voyage, coiffé jusqu'aux yeux d'une casquette fourrée et enfoncé jusqu'au nez dans une énorme cravate de laine. Si sa figure restait invisible, la façon délibérée dont il grimpa les marches du porche prouvait que l'entré du château lui était familière.

LES COQUINS

PREMIERE PARTIE

L'ASSASSIN

Il achetait d'expliquer ses intentions au juge de paix, qui par déférence, avait tenu aussi à voir Mme de Mathis avant d'agir, quand Mme Mornac se précipita dans le salon comme un ouragan.

Noridit la connaissait fort peu et, à l'heure incertaine des bougies, il lui prit tout d'abord pour quel que forme de charge de la maison. Il allait même lui recommander si sa tante était disposée à le recevoir, quand l'insolite dame l'apostropha brusquement.

—C'est donc vous, monsieur qui vous permettez d'amener la justice dans une maison où la mort a passé il n'y a pas huit jours? Savez-vous que ce n'est pas beau ce que vous faites là?

Et pour accentuer davantage son objection, Mme Mornac se croisa les bras et vint regarder de très près les neufs stupéfiés.

—Oui, vous êtes pressé de toucher la succession de votre oncle et n'avez pas pensé que vous alliez peut-être achever votre tante. Mais vous pourriez bien avoir compté sans votre hôte; c'est moi qui vous le dis, monsieur l'Étranger.

Noridit suffoqué de colère.

—Pardonnez-moi, dit le juge de paix qui crut nécessaire d'intervenir, monsieur a regu mon ministère pour procéder à une formalité légale, indispensable, etc.

—Ta ta ta ta! interrompit très-irrévérencieusement Mme Mornac, égale, c'est possible, mais indispensable! allons donc! Mon mari a été trente ans notaire, mon cher monsieur, et il vous dirait comme moi que M. Noridit aurait fait bien peu écrire à Mme de Mathis ce désagrément. Tenez, c'est abominable et ce ne lui portera pas bonheur je vous en réponds.

—Mais n'est-ce pas à Mme Mornac que j'ai l'honneur de parler? demanda le juge de paix qui avait rencontré au château la pétulante épouse du notaire.

—Elle-même, monsieur, elle-même, et si mon mari n'avait pas eu la sottise d'aller contraindre en Suisse, il vous en dirait bien d'autres. Mais patience! il reviendra, et ce jour-là, votre joli client regrettera son escapade de ce soir.

—Madame, dit le magistrat assez déconcerté, je vous assure que M. Noridit est venant seulement pour faire une visite à Mme de Mathis.

—Oui, jolie visite, avec l'assistance d'un juge de paix et d'un greffier.

Noridit, malgré la colère qui lui avait causé cette attaque fort inattendue, n'avait rien perdu de sa lucidité et une phrase de Mme Mornac l'avait frappé.

—Que veut dire cette vieille folle avec ses menaces? répondit-il.

Un instant de réflexion lui suffit pour reprendre son sang-froid, et ce fut avec une politesse étudiée qu'il se décida à répondre.

—Je vous demande pardon, dit-il d'une voix très-calmée, de ne pas vous avoir répondu. J'ai eu si rarement l'honneur de vous voir, que je suis peut-être excusable. Veuillez me permettre maintenant de vous expliquer mes intentions.

—C'est inutile, je les devine.

—Je ne le pense pas, madame, car avant tout, je viens ici pour prior M. de Mathis, quelles que soient d'ailleurs les dispositions testamentaires de mon oncle, de conserver la jouissance du château et de la terre de Chabouilly.

—Vraiment, monsieur Noridit, vous feriez cela, dit la vieille dame en joignant les mains comme si elle eût voulu exprimer son admiration.

—C'est mon intention formelle.

—Ah! c'est bien, jeune homme, c'est très-bien. Allons, vous valez mieux que je ne pensais. Comment vous avez jugé à propos de vous constituer garde du corps de Mme de Mathis, je ne pourrais vous en dire rien de plus. J'espère rencontrer demain matin des obstacles pour arriver jusqu'à ma tante.

—Prenez garde de ne trouver sur les quels vous ne comptez pas, monsieur le juge de paix. Comment vous avez jugé à propos de gagner la porte de Chabouilly, je ne puis vous en dire rien de plus. J'espère rencontrer demain matin des obstacles pour arriver jusqu'à ma tante.

Le juge de paix enclenché de sortir de ce conflit, fit signe à son greffier, et les trois visiteurs étaient déjà dans le vestibule, quand une voiture lancée au galop de quatre chevaux s'arrêta devant le porche.

Le diapason de la querelle s'était élevé si haut que personne n'avait entendu le bruit des grelots et le cliquetement du fouet des postillons.

—Au moment où Joseph ouvrait la grande porte pour laisser sortir Noridit et les gens de loi, le maréchal de la claie de poste s'abaissa et un homme sauta lestement sur le sable de la cour.

Le personnage qui arrivait avec tant de fracas était enveloppé dans une ample couverture de voyage, coiffé jusqu'aux yeux d'une casquette fourrée et enfoncé jusqu'au nez dans une énorme cravate de laine. Si sa figure restait invisible, la façon délibérée dont il grimpa les marches du porche prouvait que l'entré du château lui était familière.

LES COQUINS

PREMIERE PARTIE

Le port de Saint-Jean est le théâtre de troubles sérieux en rapport avec l'organisation des hommes de bord. Comme le port de Québec, celui de Saint-Jean a subi des pertes énormes en fait de trafic de navigation, et s'il faut en juger par ce qui se passe aujourd'hui, la saison de pêche, l'avenir ne sera ni calme, ni brillant.

Nous sommes heureux de constater, par les dépêches, que Mgr l'archevêque Lynch de Toronto désapprouve entièrement la visite au Canada de M. O'Brien et de ses compagnons. Nous n'avons pas de doute que ces messieurs ne soient à leur place de créer ici de l'agitation. Autrement, s'ils se refusent à soulever des sympathies pour leur cause, ils verront la meilleure partie de l'opinion se tourner contre eux.

La question des Débats est enfin réglée en faveur de M. A. Desjardins. Le succès de M. Desjardins est dû uniquement et entièrement à la confiance que son ouvrage a méritée de la part de la Chambre.

La seconde lecture du projet de loi incorporant la compagnie de Jésus a été adoptée unanimement hier soir par l'Assemblée législative. Le projet a été renvoyé au comité des bills privés.

M. L. P. Pelletier est nommé conseiller à messieurs Bossé et Malhot dans les causes du gouvernement. Il faut des mousses !

Il semble certain que l'honorable M. Archambault aura le département de l'Agriculture et de la Colonisation que la législature est appelée à sanctionner.

M. Archambault a été le premier ministre de l'Agriculture après la Confédération. Il a occupé cette charge jusqu'à la démission du cabinet Ouellet sur l'affaire des Tanneries en 1874.

Nous publions sur notre première page les débats du Conseil législatif.

M. le curé Labelle était hier après-midi sur le parquet de la Chambre d'Assemblée.

Legislature Provinciale

1ère Session. — 6ème Parlement.

Assemblée Législative

L'Orateur prend le fauteuil à 3.15 heures p. m. L'honorable de la Verge Noire vient annoncer que la présence des députés de l'Assemblée Législative est requise par le lieutenant-gouverneur dans la salle du Conseil législatif.

Les députés, précédés de l'Orateur, se rendent au Conseil où le lieutenant-gouverneur déclare donner sa sanction à l'acte incorporant la voie de chemin de fer de jonction de Beaulieu.

M. CAMERON présente une dizaine de pétitions demandant que le bill du Curfew, projet de loi désigné ainsi par les journaux protestants, ne devienne pas loi.

AVIS DE MOTION L'honorable M. MERCIER. — Que, lorsque cette chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne le samedi, le 23 du courant, à onze heures A. M., et que les ordres du gouvernement aient la priorité ce jour-là.

M. TAILLON. — Les députés qu'il a consultés ne sont pas favorables à une séance du samedi.

M. MERCIER est disposé à ajourner sa motion pour avoir le temps de se consulter avec le chef de l'opposition.

(M. le curé Labelle paraît à ce moment sur le parquet de la chambre et il est vivement applaudi par la gauche.)

L'INDO-CHINA A MONTREAL

M. MSHANE lit une dépêche de Montréal qui lui annonce que la ville de Montréal est inondée d'une manière terrible et que les dommages sont très considérables.

M. MERCIER dit qu'il faut absolument prendre des mesures pour empêcher le retour de pareille calamité.

LE CURÉ LABELLE

M. MERCIER se plaint d'un article du Monde. Ce journal lui prête à l'égard du curé Labelle un langage qu'il n'a pas tenu, celui de l'avoir accusé de malhonneteté.

Il dit qu'il n'a pas attaqué le caractère du curé Labelle, mais qu'il l'a simplement accusé d'être un agent politique. Il reproche amèrement aux journaux de ne pas lui rendre justice et dit qu'il ne se sent pas la chambre ne devrait pas mettre les journaux à la porte.

M. TAILLON parle des journaux libéraux, organes du gouvernement, qui ne sont guère tendus pour le parti conservateur. Celui-ci n'a jamais écrit pour tant contre les journaux qui outragent ostensiblement nos amis.

M. GAGNON est de l'opinion de M. Mercier. Certains journaux travestissent malicieusement les faits et imputent aux ministres des motifs qui n'ont point. Il fait particulièrement allusion au rapport de la Gazette.

M. MSHANE fait entendre les mêmes plaintes.

M. POUPORE trouve que les libéraux ont sur cette matière deux poids et deux mesures. Il défend vigoureusement M. Owens, reporter de la Gazette.

M. NANTÉL. — Le premier ministre n'a peut-être pas été aussi loquax que dit le Monde, mais la chambre a compris qu'il avait fait certaines insinuations.

M. MERCIER. — Je nie. Je n'ai fait aucune insinuation de nature à laisser planer de doute sur l'honnêteté du curé Labelle.

M. NANTÉL. — Le premier ministre a tort de s'attaquer seulement aux journaux conservateurs. L'un de ses organes, l'Éclair, s'emploie plus que tout autre journal à faire des comptes-rendus erronés.

M. MERCIER annonce que le comité spécial du Hansard a décidé de donner la publication des Débats à M. Alph. Desjardins. Celui-ci emploiera un sténographe lorsque cela sera nécessaire.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE La seconde lecture du bill pour amender la loi concernant le conseil exécutif et les départements publics de la province, ainsi que la loi relative au service civil.

M. TAILLON. — Ce bill supprime le portefeuille du solliciteur-général. Il est d'opinion qu'il y a plus de besogne pour le solliciteur que pour le Commissaire des Travaux Publics.

M. FLYNN n'est pas opposé à la création d'un ministère de l'Agriculture mais il est d'avis que le poste de solliciteur-général ne devrait pas être supprimé. C'est doubler du coup la besogne du procureur-général. Il croit que le service public souffrirait de cette suppression.

M. MERCIER admet qu'il y a beaucoup de vrai dans les remarques qui ont été faites, mais d'un autre côté, c'est l'opinion générale qu'il est devenu nécessaire de former un ministère d'Agriculture et de Colonisation. Il espère dans un avenir assez prochain et aussitôt que les circonstances le lui permettront, faire occuper le poste de ministre d'Agriculture par un homme compétent, et qui ait la confiance générale.

Il est toujours favorable à la disparition du poste de solliciteur-général. L'administration de la justice ne doit avoir qu'une direction unique et c'est pourquoi il convient que tout ce qui se rapporte à la justice soit entre les mains du même homme : le procureur-général.

M. BLANCHET est heureux que le gouvernement actuel entende suivre les traditions du gouvernement conservateur qui a toujours porté un vif intérêt à l'Agriculture. L'ancien premier ministre, M. Ross, était un expert en cette matière.

M. ROSS a désiré que le gouvernement actuel mit à la tête de ce département de l'Agriculture un homme qui fut en état de rendre service à cette cause.

C'est pas tout que de faire des lois pour favoriser l'Agriculture, il faut encore prendre les moyens nécessaires pour la développer.

Il se prononce en faveur de la création de cercles agricoles, et de fermes expérimentales, etc. Ce sont autant de moyens de développer le goût de l'Agriculture parmi les cultivateurs.

M. TESSIER félicite le gouvernement de créer un ministère spécial pour l'Agriculture.

M. TAILLON. — Il est admis par tout le monde que sauf le Palais de Justice de Montréal, il n'y a plus de travaux publics dans la province. C'est la meilleure preuve que le ministère des Travaux Publics n'est pas bien tenu en raison d'être. Il serait bien mieux alors de faire disparaître le chef de ce département et de garder le solliciteur-général.

M. BERNATCHEZ. — Il désire depuis longtemps un ministère de l'Agriculture et il félicite le premier ministre d'avoir rempli cette partie de son programme.

M. NANTÉL. — Il ridiculise la prétention de certains députés de la droite qui voudraient laisser entendre que l'ex-gouvernement n'a rien fait pour l'Agriculture.

Les faits sont la parole dire que nous devons au parti conservateur l'essor qui a pris depuis le mouvement agricole. C'est le parti conservateur, c'est M. Chapsal qui a doté le pays de ses fromageries et de ses beurseries qui sont aujourd'hui au nombre de 75. C'est le parti conservateur qui a inauguré ces conférences agricoles si pleines d'intérêt et si utiles pour l'avancement de l'Agriculture.

Il ne comprend guère pourquoi le parti libéral conteste au parti adverse son mérite, ses actions, lorsque tous les faits prouvent en sa faveur.

C'est encore le parti conservateur qui a jeté l'idée de ces cercles agricoles qui font tant de bien et de progrès dans la classe agricole, et c'est un gouvernement conservateur qui, le premier, a donné à ces cercles, pour leur permettre de subsister et de s'étendre, une généreuse subvention.

Il ne croit point que la création d'un ministère particulier de l'Agriculture, ait un résultat pratique bien apparent.

La chambre se forme en comité pour examiner le projet de loi.

Il est donné lecture d'un message du Conseil législatif qui informe l'Assemblée législative qu'il concourt dans l'adresse de félicitations à la Reine.

SEANCE DU SOIR

La chambre se forme en comité des subsides et vote les items suivants :

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes Conseil d'Agriculture (3,000), Journaux d'Agriculture (3,000), Ecoles d'Agriculture (2,400), Ecoles d'Agriculture pour aider les trois écoles à payer le travail des élèves (1,000), Collège d'Agriculture de Richmond, pour construction (1,000), Ecole de médecine vétérinaire française (2,000), Ecole de médecine vétérinaire anglaise (1,800), Association laitière de la province de Québec (1,000), Encouragement à la culture des arbres fruitiers et de la vigne (500), Conférences sur l'Agriculture (1,000), Association d'Agriculture (300), Société d'Horticulture Québec (250), Immigration et repatriement (8,000), Asile d'aliénés (230), Les institutions de charité et de bienfaisance (39,316), Divers en général (20,000), Agent en France (2,500), Fonds des municipalités (5,000), Services d'enregistrement, Terres de la Couronne (20,000), Arpentages (30,000), Dépenses générales (62,811), Comptes ouverts (15,000), Pêcheries (1,200), Explorations minières (2,500).

INTERPELLATIONS

M. DESJARDINS. — Quand le gouvernement espère-t-il que le Conseil Privé rendra jugement dans l'affaire des impôts sur les corporations commerciales ?

Si le Conseil Privé reconnaît à cette législature le droit de prélever ces impôts, le gouvernement a-t-il l'intention de percevoir, le plus tôt possible, les arrérages qui seront alors dus ?

Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir ou d'abroger le statut, chap. 22, 45 Victoria, qui autorise à prélever ces impôts sur les corporations commerciales ?

M. MERCIER. — Le gouvernement espère que le plaideur aura lieu en juin, mais il ne sait pas quand le jugement sera rendu. Quant aux 25 et 35 questions, le gouvernement avisera dans le temps.

M. NANTÉL. — Quelle est l'erreur qui a engagé le gouvernement à faire publier dans la Gazette Officielle, le 3 février dernier, que la proclamation publiée dans un extra de la dite Gazette, le 29 janvier dernier, mettant en force un acte passé durant la session dernière et intitulé : "Acte pour amender de nouveau la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure," avait été publiée par erreur ?

M. MERCIER. — La proclamation n'a été signée ni par le lieutenant-gouverneur en conseil, ni par le secrétaire provincial, et comme le temps étant expiré dans l'ordre en conseil, cet ordre a été révoqué. Quand les autorités du district de Terrebonne en feront la demande, le gouvernement mettra la loi en force.

M. DÉCHÈNE. (L'Élé). — Adresse. — Copie de la correspondance au sujet du règlement des frais dans une cause de Déleuil contre les commissaires d'école de la paroisse de St-Jean, Isle d'Orléans.

M. LAREAU. — Adresse. — Copie de la pétition de droit accordée à John Langehler en novembre 1884.

M. BOYER. — Ordre de la Chambre. — Liste de toutes les compagnies incorporées par lettres patentes sous le grand sceau de la province, depuis la Confédération.

M. DAVID. — Que les pétitions des citoyens de Montréal et l'Association Catholique de cette ville soient imprimées. La séance est levée.

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES OTTAWA, 22 avril.

Un certain nombre de bills privés aubissent leur première lecture.

L'hon. M. WHITE soumet un projet de loi relatif au parc national de Banff. Ce bill donne l'étendue de ce parc et pourvoit à ce qu'il ait un système de police dans ses limites.

Sir JOHN A. MACDONALD soumet un projet de loi pour donner au Nord-Ouest deux représentants au Sénat.

M. TUPPER (Pictou) soumet un projet de loi accordant appel à la Cour Suprême du Canada, des jugements des Cours de Comtés dans les cas où ces derniers ont juridiction conjointe avec la Cour Suprême de la province.

L'AUTONOMIE DE L'IRLANDE L'hon. M. LAURIER reprend le débat sur la motion Curran relativement à l'autonomie de l'Irlande. Il a fait un discours à grand effet établissant une comparaison entre l'état du Canada, colonie britannique, et celui de l'Irlande. "Il a prétendu qu'il avait deux moyens de gouverner un peuple : par le despotisme ou la coercition, ou par des institutions libres. Le premier de ces modes de gouvernement convient aux races inférieures ; le second aux races civilisées.

Tous les arguments dont on se sert actuellement contre le bill de home rule furent invoqués il y a bien des années contre l'octroi du gouvernement responsable au Canada, lorsque la chose fut recommandée par lord Durham. A cette époque, lord John Russell, l'homme d'état le plus libéral de son siècle voyait un grand danger dans le gouvernement responsable ; le même que plusieurs croient voir dans le home rule pour l'Irlande. Il est vrai qu'il y a des démocrates en ce dernier pays ; mais ils ne sont dangereux que quand on leur a donné le privilège du gouvernement responsable.

Papeau avant que la liberté constitutionnelle ait été accordée au Canada était l'idol de son pays. Ce privilège une fois accordé, il chercha à soulever une nouvelle agitation ; mais lui qui, peu d'années auparavant, aurait rallié toute la population de la province sous son drapeau, ne rencontra pas de partisans parmi cette population jouissant de sa liberté. Tel sera l'effet si le home rule est accordé à l'Irlande.

M. LANDERKIN lit la parole après M. Laurier. Il prit occasion de son discours pour faire une charge contre les ministres et plus particulièrement les honorables Costigan et Thompson. Il a prétendu que les Tories étaient favorisés par tous les ennemis de l'Irlande.

L'hon. M. BLAKE commence à parler à cinq heures moins un quart. Il commence par regretter le sort que sa motion de home rule avait eu en 1886. Il fait remarquer qu'il est très convenable de connaître l'opinion de ce nouveau parlement. Il proteste contre la phraseologie de la motion Curran. D'après lui le mot "proteste" qui se trouve dans cette motion ne convient pas parce qu'il implique l'idée de condamnation. Il voudrait mieux dire "espère".

L'hon. M. Blake croit qu'il vaudrait mieux ne pas définir le caractère du Home Rule et dire tout simplement que la chose devrait être accordée. Cependant il ne propose pas un amendement et laissera M. Curran lui-même amender sa résolution en ce sens.

Il entre ensuite dans les détails de l'Acte des Crimes dont il condamne le principe. Il ne peut admettre que cette chambre ne soit pas suffisamment informée pour se prononcer.

Les discours de l'hon. M. Blake a duré une heure et un quart. Il a parlé jusqu'à six heures. Dans la péroraison il a déclaré que depuis si longtemps qu'on refusait justice à l'Irlande, les concessions qu'on lui ferait seraient d'autant moins appréciées.

Au cours de ses remarques, l'hon. M. Blake a protesté contre le discours violent de M. O'Brien. Il a prétendu que si ce dernier venait au Canada pour faire la campagne contre un landlord en particulier, on lui bifferait la liberté de dire ce qu'il voudrait sans qu'il soit sous la surveillance ou la protection de la police.

SEANCE DU SOIR

L'hon. M. COSTIGAN reprend le débat. Il est très modéré dans ses remarques et rend hommage au dévouement de M. Gladstone. Il accuse les libéraux unionistes de faire perdre le bill de home rule et d'empêcher qu'on en arrive à une solution possible. Il cite des opinions de plusieurs juges d'Irlande pour prouver que le peuple irlandais n'est pas enclin au crime. Il se défend ensuite de l'accusation portée par M. Landarkin et dit que c'était à lui (M. Costigan), et à ses résolutions de M. Blake au sujet de home rule, l'an dernier, n'avaient pas réussi. Il cite une lettre d'un ami d'Irlande et aussi le United Ireland qui dit que l'acte de la résolution Blake et l'amendement Costigan il n'y avait pas de différence substantielle, si ce n'est que le dernier avait plus de valeur que l'autre, étant présenté par un ministre responsable.

L'hon. M. Costigan ne partage pas les craintes exprimées par plusieurs députés à propos des Irlandais des Etats-Unis. Ils se rappellent que lors de la famine en Irlande le parlement du Canada vint au secours des malheureux irlandais. Plus cette chambre a deux fois exprimé des sympathies pour l'Irlande dans la lutte qu'elle fait pour obtenir sa liberté constitutionnelle. Il approuve l'amendement suggéré par l'hon. M. Blake.

Le discours de l'hon. ministre a été assez court et lui, tout aussi bien que l'hon. M. Blake, ont su se tenir à la hauteur de leur position respective.

M. McMILLAN attaque la conduite passée, présente et même future du gouvernement.

M. COURSOL est en faveur des résolutions Curran. Il représente une division de ses Irlandais sont en grand nombre et ils se jettent à la fois sur le gouvernement de leur pays et s'exposent même au gibet et à la prison.

M. DALTON MCCARTHY. — Malgré que cette chambre se soit déjà prononcée sur cette question, il doute encore que le

parlement du Canada ait juridiction pour s'occuper de la question d'Irlande. Elle n'a après tout que des pouvoirs qui lui sont délégués.

Il n'a pas fait d'objections lorsqu'on a demandé par les premières résolutions que le home rule fut accordé à l'Irlande. Il croit que cette demande ne portait pas à conséquence et que la chambre pouvait se prononcer inopinément même sans autre passage de son pouvoir. Maintenant qu'il s'agit de condamner un projet de loi actuellement devant le parlement impérial, toute expression d'opinion par le parlement du Canada ne serait-elle pas exagérée parce qu'il n'est pas suffisamment renseigné et n'a pas de responsabilité en cette matière.

Il dit que les honorables M. Laurier et Blake ont fortement réclamé le droit du procès par jury. Cependant un bill fut passé en 1877, lors de la grève des employés du Grand-Tronc. L'honorable M. Blake déclara par cette loi que les grèves de ce genre étaient des crimes et étaient punissables après procès sommaire devant deux magistrats et sans jury. C'était là le bill de coercition de M. Blake.

Il a lu la liste des crimes et l'a expliqué clause par clause ; mettant la chambre en garde contre toute intervention dans les affaires impériales. "La résolution actuelle, dit-il, pourrait bien aller au parlement anglais à force de loi en Canada. Est-il prudent, pour ce dernier pays d'inviter le parlement impérial à intervenir dans nos propres affaires ?

Son discours a duré une heure et demie.

M. CLAYES (Missisquoi) accuse le parti conservateur du Canada d'être de connivence avec les oppresseurs de l'Irlande.

M. DAVIN (Nord-Ost) avait la parole lorsque Sir John déclara qu'un certain nombre de députés ne pouvaient pas rester tard à la chambre et que le vote ne pouvait pas être pris ce soir.

M. DAVIN proposa en conséquence l'ajournement du débat.

LES PÊCHERIES Les documents relatifs à la question des pêcheries n'ont pas été mis devant la chambre.

Sir JOHN a dit que des documents venaient d'être reçus et qu'avant les anciens seraient soumis lundi prochain.

A 11 heures la chambre s'ajourne à lundi prochain.

Nouvelles Diverses

Température Voici les probabilités de la température pour les prochains jours : Vent du sud-est augmentant, ciel couvert, pluie, température plus douce.

Instinct Canadien Ce soir, à huit heures, M. Faucher de St-Maurice donnera dans les Salles de l'Institut Canadien une conférence intitulée : Vers le Passé ; Notes sur le Général Richard de Montgomery.

La débauche L'an dernier, la glace de la rivière St-Charles est partie le 20 avril, mais cette année elle semble ne devoir disparaître qu'au mois de mai. Contrairement à ce qu'on a dit, le chenal entre l'île d'Orléans et la cité de Beaulieu n'est pas encore libre de glace, quoiqu'il en soit parti d'assez grandes morceaux.

Mort subite Mme George King, dont la famille habite près de la gare du Grand-Tronc, à Lévis, est morte subitement jeudi midi. Elle était assise et faisait des travaux de couture, lorsqu'elle a été soudainement frappée par la mort.

Personnel Mademoiselle Eugénie Tessier qui doit chanter demain à la célébration de la fête de Saint-Joseph, à l'église Saint-Jean Baptiste, est arrivée de Montréal, hier après-midi. On continue toujours avec vigueur les préparatifs pour donner à cette fête tout l'éclat possible.

Partie de Boxe A 9.30 heures ce soir, au Patinoir, grande partie de boxe entre M. Béland de St-Roch, et Kid Burns. On s'attend à une partie des plus intéressantes. Admission, patinage compris, 25 cts. Qui ne veut pas aller à voir le bon ordre et s'amuser.

Bon à savoir Nous informons le public que M. P. A. Morin, qui a été, pendant au-delà de vingt-cinq ans, attaché à la maison de détail de MM. Joseph Hamel & Frères, a ouvert tout dernièrement un établissement de marchandises sèches (nouveau) au No 43 de la rue Sous-le-Fort, Basse-Ville (ancienne place de l'Horloge de Joseph J. Joly, ex-c) M. Morin est un avantageusement connu pour sa probité connue pour son bon goût, et nous engageons fortement nos lecteurs à aller lui faire visite avant d'acheter ailleurs.

Hâtez-vous ! Une dernière chance est offerte aux acheteurs par M. I. A. Fortin, marchand de nouveautés, coin des rues du Pont et St-Joseph, dont le fond de commerce a été endommagé par l'incendie. M. Fortin a résolu de vendre toutes ses marchandises à un énorme rabais, afin de les écouler avant qu'il ne soit obligé de reconstruire son magasin. C'est une occasion unique de faire de bonnes affaires avec un fond de commerce entièrement nouveau.

Étoffes et robes La plus grande variété d'étoffes et robes à bon marché se trouve chez Alfred E. Boisseau, coin des rues de la Couronne et des Fossés.

Vente par encan par F. Alfred St. Laurent LUNDI le 25 avril courant, vente de meubles de ménage à la résidence de feu Bonomi Tanguay sellier No. 41 rue St-Nicolas. La vente à 11 heures P. M.

LUNDI le 25 avril courant et les soirs suivants une grande vente de livres de littérature de droits et médecines à la salle d'Encaissement des rues St-Jean et Glacis. Voir le catalogue la vente à 7 1/2 heures P. M.

MARDI le 26 avril courant vente de meubles de ménage à la résidence de M. Laurent Marc Lapointe.

No. 42 rue St-Pierre Basse-Ville. La vente à 10 heures A. M. MERCREDI 27 avril courant vente de meubles de ménage à la résidence de George Miville Dechaie Ex-c, avocat No. 94 rue St-George, Québec, St-Jean. La vente à 11 heures P. M.

Bulletin Maritime

SERVICE DES LIGNAUX 22 avril 1887. Cap Rosier. — Temps clair, fort vent de nord-ouest. Manicouagan à Moisi. — Temps clair, vent de nord, pas de glace. Pointe Escuminac, N.-B. — Temps clair, vent de nord, la glace commence à se mouvoir vers le sud. Cap Tourmente. — Temps clair, vent de nord-ouest, la glace s'étend à cinq milles dans le détroit de Northumberland.

Pointe Hood, E.-B. — Brume, vent de nord-est, glace très forte le long de la côte. Port Mulgrave, détroit de Causo. — Nianguex, vent de nord, détroit rempli de glace. Cap Ray. — Temps clair et froid, fort vent de nord-ouest, pas de glace, un brigantin montent. Meak Cove. — Brume épaisse, fort vent de nord.

Les de la Madeleine. — Thermomètre 32, brume, vent de nord. Rocher aux Oiseaux. — Brume, beaucoup de glace se dirigeant vers le sud. H. J. McHugh.

La golette Le Jean perdrix est arrivée mercredi de St-Jean avec un chargement de bois de chauffage. Elle est repartie hier avec une cargaison générale de marchandises.

La golette Corally remonta le fleuve jeudi, à Manicouagan. Les navires Atlantic, Betsy et Arnold, et Frank, ont fait voile d'Europe pour Québec.

A vendre ou à louer. Dans le Village de Fraserville et l'autre sur la Pointe des deux maisons, on se fait offrir et convenablement paraitement pour des Hôtels.

MOULIN A VENDRE. A St-Jean Desarles, dans une des meilleures places pour la culture, un bon moulin à farine construit en pierre sur un des meilleurs torrents de la région, de roues en bois, de machines à carder la laine, ainsi que de toutes les améliorations modernes. S'adresser à : BEAUDÉ ET CHINIC, Québec, 917.

TERRE A VENDRE. A St-Ambroise de la Jeune Lorette, Village St-Romain, une belle terre à vendre à 2 arpents et un quart de front sur vingt de profondeur, bien plantée, l'eau commode partout, bien clos, un beau jardin, verges et une quantité de légumes, ainsi qu'un grand bâtiment neuf, pompe dans la maison et dans l'étable, puits au dehors, paratonnerre, etc. Cette terre ne paie aucune rente. Conditions libérales. S'adresser à : JUDITH JOBIN, Veuve FRANÇOIS BEAUDÉ, St-Ambroise, 19 mars 1887. — Im e cl 283.

A LOUER. CETTE MAGNIFIQUE PLACE d'habitation, occupée par le GRAND HOTEL, ancien magasin J. B. LAPELLE, 124, rue St-Joseph. Possession au 1er Mai prochain. S'adresser à : A. PRUNEAU, ou Boite 361, St-Roch, Québec, 283.

A LOUER. Le TROISIÈME ÉTAGE au-dessus de mon Bureau, coin de la rue Notre-Dame et de la rue La Montagne ; Entrée sur la rue Notre-Dame. HENRY A. BEDARD, 272.

Librairie Théâtrale PARIS 14, rue de Grammont, 14 MET EN VENTE : Charades en Action 350 pages, 2 séries 250 pages. Ces volumes remplissent tous les vœux des amateurs de charades en offrant à jouer dans les salons.

Pantomimes DE PAUL LEGRAND Un beau volume : 3 fr. 50

Théâtre de Guignol SCÈNES POUR MARIONNETTES Un Volume : 2 fr.

OSTRÉVILLES LIBRAIRIE THÉÂTRALE 47, rue de Valenciennes, PARIS. BILLET à jouer en société.

M. RAPHAËL DE VASSON Licencié en Droit, 4, PARIS Rue du Cherche-Midi, 4, à PARIS SE CHARGE DE SOUVERAINEMENTS NÉGOCIATIONS. TRÈS SÉRIEUX. — BUREAU de Paris. Achat de Créances et Recouvrement à forfait Administration de Fortunes — Gérances et Propriétés. — Pour références s'adresser à l'Administration de ce Journal.

DRAGÉES MEYNET D'EXTRAIT NATUREL DE FOIE DE MORUE Remplissent amplement l'usage de Foie de Morue sans en avoir les inconvénients. PARIS, PHARMACIE MEYNET, 114, RUE DE LA MONTAGNE, DÉPT. P. LAVOLETTE & NERSON.

PHILEMON MORENCY MARCHAND-QUINCAILLIER No. 90, Rue de la Couronne ST-ROCH. Assortiment complet de : FERRONNERIES, COUTELERIES, PEINTURES À L'HUILE, PEINTURES SÈCHES, VERNIS, HUILES, CIRE, BÉTONNES, MARBRE, VITRES, ÉTOFFES, ETC. ETC. Utensiles de cuisine en général. Théories et Catalogues en "Agathe" de la célèbre manufacture de M. LAROCHE & Co. de St-Jean, de St-Victor. Articles de pêche, etc. — A USSE — Levis (Cricket), à louer. C'est une terre sollicitée. — Prix les plus bas. 23 mars 1887. — 501.

DISSOLUTION ! DISSOLUTION !

LS. COLLIN & FRÈRE Jonction des rues ST-JOSEPH et ST-VALIER, St-Sauveur, Devant dissoudre la Société de Mai prochain, vendront à DIMENSES REDUCTIONS, tout leur Fonds de Marchandises.

CETTE SEMAINE Nous vendront en grand lot des Coupons de Tweeds valant \$1.00 à \$1.50 pour la modique somme de 50 cts. Les Cache-neiges à 40 cts, étant écoulés, ils vendront à l'avenir au même prix de 40 cts, ceux de 30 cts. Profitez des premiers jours, pour avoir le meilleur choix ! 13 mars 1887. — la 312

La Société de Construction Permanente DE QUÉBEC. LE 27 APRÈS LE DEUXIÈME MAI prochain, la Société paiera à ses actionnaires un dividende de deux et demi par cent sur le fonds capital pour les six mois finissant le 21 Mars dernier. Le livre des transferts d'actions sera fermé le 29 au 30 Avril courant inclusivement. Par ordre, J. G. GOURDEAU, Secrétaire, 407. 11 avril 1887. — 23

Meubles Neufs et Vieux. LE SOUS-SIGNÉ À L'HONNEUR D'INFORMER le public que son premier Millier de Transports de meubles pris de la Congrégation de St-Roch, rue St-Joseph, ont toujours chez lui une grande variété de Meubles de Salon, de Salle, de Chambre à Couches, Paillasses à ressorts et Matelas, etc. Les vieux meubles sont achetés ou échangés pour des neufs. Au moment du déménagement, on ne saurait trop profiter de bonnes occasions qu'il offre aux clients.

Nap. Arseneault, Marchand de Meubles, etc. 101 rue St-Jean. — Im 421

T. TAYLOR. A VANT RECU NOTRE ASSORTIMENT d'Étoffes et d'Habits du Printemps, Nous suivons maintenant nos clients et les public en général. Pardessus et Habits pour le printemps, faits sur commande au plus grand détail, et satisfaction assurée. — A USSE — Confectionnement en robes de Habillements couturés. TAYLOR LE TAILLEUR, 10-RUE ST-GEORGE-10 30 mars 1887. — 411

ARRIVEE Grande importation de Rubans dentelés des plus riches nuances Orange, Vieil-Or, Jaune paille, Bleu-pâle, Cardinal, Coquelicot, Rose, Sultan, Etc., Etc.

ANNONCES NOUVELLES

Je vais y aller - A. P. Caron & Frère (troisième page). Fondéeur - Demers & Rivest. On demande un servante. Couturiers demandés - Gagnon & Turgeon. Académie de musique. Assemblée des Propriétaires et Marchands - A. F. Hunt. Vente à l'encan - A. J. Maxham & Cie. A être lu attentivement - J. Melish. Soumissions pour livres de crédits - Henry A. Bédard. Vente à l'encan - Oct. Lemioux & Cie. Vente par encan - F. Alfred St-Laurent. Fournisseur de pain - T. Arnaud. Pénible accident - J. D. Robitaille. Établissement de cordonnier - P. Turcotte.

EXTRA

LE BILL DES JÉSUITES

Son Eminence le Cardinal Taschereau informé par lettre, l'hon. M. Mercier, d'accord avec huit de ses collègues dans l'épiscopat, il demande que le bill incorporant les jésuites soit remis à plus tard, afin que la Cour de Rome puisse être consultée à ce propos. Il y a pour et contre la mesure des influences considérables.

En justice pour M. Peachy, conseiller du quartier St. Jean, nous devons ajouter aux remarques de l'Électeur publiées sur notre seconde page, que ce monsieur a aussi contribué considérablement au succès de la passation du contrat de la lumière électrique.

UN PÉNIBLE ACCIDENT

UN POMPIER PRESQUE TUE

Vers midi une alarme a été sonnée à la boîte 52. Les pompiers de la station de la rue Dorchester partirent avec leur célérité habituelle pour se rendre sur les lieux. En arrivant vis-à-vis du presbytère de Saint-Roch, la voiture à boyaux frappa contre la glace qui est entassée de chaque côté de la voie des tramways et la secousse fut telle que M. William Fitzback, gardien de la station, qui se trouvait sur le siège, à côté du conducteur, perdit l'équilibre, tomba sur la glace la tête la première et rebondit ensuite en travers de la ligne des tramways en avant de la voiture.

Avant les jambes prises dans les cordons du malheureux pompier fut traîné sur la voie l'espace d'une dizaine de pieds et finalement la lourde voiture lui passa sur le poitrine. On le ramassa aussitôt; il était sans connaissance, et on le transporta dans le magasin de bijouterie de M. Jacot, où les médecins Lavioie, Gagneau et Verge lui prodiguèrent les premiers soins.

La victime de ce pénible accident recruta alors connaissance, et quelques instants après les pompiers apportèrent une civière et, aidés de quelques hommes de police, transportèrent leur camarade à sa résidence.

M. l'abbé Faguy a été appelé auprès du blessé.

M. Fitzback a reçu des lésions internes. Cet accident ne serait pas arrivé, si la rue St-Joseph était en meilleur état. La circulation est devenue presque impossible tellement graves que son état inspire de grandes craintes, et les médecins désespèrent même de le sauver. Le blessé occupe la charge de gardien de la station de la rue Dorchester depuis la mort du pompier Lemay, l'hiver dernier.

La compagnie des tramways a fait enlever la glace sur sa voie. La corporation ne devrait pas permettre à la compagnie de pratiquer des trous aussi énormes dans la rue sans obliger en même temps les propriétaires à enlever la glace qui se trouve devant leurs résidences.

INDUSTRIE

L'industrie de la fabrication des conserves de saumon, devient chaque jour plus florissante dans la Colombie anglaise. L'année dernière, il a été fabriqué 965,404 caisses. Chaque caisse contient en moyenne 10 poissons.

La vente de ces caisses se répartit comme suit : États-Unis..... 466,671 Angleterre..... 394,609 Australie..... 70,744

La saison de pêche commença ce mois-ci, sur la rivière Columbia et le mois prochain sur la Fraser.

ASSISES DE QUÉBEC

Samedi, 23 avril.

AFFAIRE MAGUIRE

L'ouverture de la cour ce matin la cause Maguire fut de nouveau appelée. M. Dumbur, C. R. dit que son client s'est rendu ce matin volontairement au grand comble et qu'il est prêt à faire appeler à la cour.

M. Maguire déclare qu'il a été retenu à Ottawa et à Montréal par affaires pressantes et qu'il n'a pu communiquer avec son avocat. Il attend pas lieu avant la semaine prochaine.

M. Dumbur déclare qu'il n'était pas du tout au fait des allées et venues de son client qui ne lui même pas informé de son départ. Il demande que M. Maguire soit de nouveau admis à caution.

Sir A. Dorion exorça M. Dumbur de tout blâme et dit en réponse aux remarques de M. Fitzback, qu'il est vrai que cette cause n'est pas une affaire ordinaire mais qu'il n'y a pas de doute que le défendeur a agi plus par ignorance que par mauvaise foi. La cour ne peut refuser de l'admettre à caution, mais ce cautionnement devra être de \$4,000 tout \$2,000 comme cautionnement personnel.

M. Fitzback peut difficilement consentir à cette affaire de cour. Le plaideur de la défense n'a pas encore été produit et le prisonnier ne l'a pas encore signé. L'avocat de la couronne se fait remarquer à ce sujet que le plaideur n'a pas été cité, le Morning Chronicle en a publié les allégations.

M. Dumbur interrompit M. Fitzback et dit qu'il a refusé aux reporters de leur sur la Home Rule ont été adoptées par un vote de 69 contre 28. Le parlement sera prorogé cet après-midi à trois heures.

AFFAIRE BEAUDET

M. O'Farrell, comparait pour Napoléon Boudet accusé de parjure, le 30 juin 1886. St-Jean Deschallons, demande que l'indictement soit cassé. Il fait de longues considérations et cite de nombreuses autorités. M. Fitzpatrick lui retourne et son honneur le juge Sir A. Dorion, à la suite d'une dissertation savante rejette pour le moment la motion de M. O'Farrell et réserve les points de droit soulevés. Le procès devra être instruit maintenant.

L'avocat de la Couronne expose à M. le juge Tessier, qui préside à cette cause, qu'il manque certains documents qui ne peuvent être produits maintenant et il demande d'ajourner la cour jusqu'à 2 hrs afin de lui donner le temps de prendre connaissance de ces papiers essentiels.

Son honneur dit qu'il ne peut consentir à cet ajournement. Que l'on choisisse le jury et M. Pelletier aura ensuite le temps nécessaire pour examiner ses papiers.

On choisit un jury parlant le français et la cour ajourne à 2 heures précises. Les petits jurés ont été déchargés de leurs devoirs ce matin.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

L'affaire Schnebele L'affaire Schnebele Paris, 23.—Le chargé d'affaires allemand a informé M. Flourens que l'Allemagne ne connaissait pas encore d'une manière positive l'endroit où M. Schnebele a été arrêté excepté que l'arrestation a eu lieu en vertu d'un décret judiciaire. Il se réserve cependant le droit d'examiner les questions de concert avec le gouvernement français.

Il régit ici une grande excitation latente au sujet de l'affaire Schnebele. L'opinion générale est que Bismark veut créer une situation telle que la guerre soit inévitable.

Nancy, 23.—L'enquête sur l'arrestation de Schnebele n'a pas encore démontré s'il a été arrêté sur le territoire français ou sur le territoire allemand.

Londres, 23.—Le gouvernement français a obtenu la preuve que Schnebele a été arrêté sur le territoire allemand. Les rapports de la police allemande établissent la même preuve.

Londres, 23.—L'affaire Schnebele produit de l'excitation dans toute l'Europe et cause beaucoup d'angoisse à cause de ses conséquences. Les rapports de l'incident sont encore contradictoires. Le gouvernement français procède avec la plus grande circonspection. Une enquête sera tenue sur les actes et le caractère de Schnebele. Celui-ci a été nommé à un poste officiel depuis la guerre franco-allemande et il a toujours été un employé modèle. Il n'a jamais manqué de tact et de prudence dans n'importe quelle circonstance.

Paris, 23.—Le rapport officiel du procureur de Nancy sur l'affaire Schnebele déclare que Schnebele s'est avancé de quelques pas au-delà de la frontière et a été arrêté par un officier français, qui a commencé à converser avec un homme de police déguisé s'est enlevé de sa personne. Un second individu est sorti ensuite d'une embuscade pour porter secours à la police, et il s'en est suivi une sérieuse démolition. Schnebele a réussi à s'échapper des mains de ses capteurs et a été arrêté sur le territoire français. Mais ses assaillants l'ont poursuivi et l'ont jeté par terre en dépit de ses protestations. Ils l'ont ensuite attaché solidement et conduit de force à la prison.

On rapporte que le prince Bismark, dans le cours d'un discours prononcé hier, a dit qu'il était impossible de prédire si la guerre entre la France et l'Allemagne sera évitée, mais qu'il était certain qu'elle sera évitée si les deux nations se conduisent avec sagesse et modération.

Paris, 23.—La République française dit que le gouvernement allemand a informé M. Flourens, ministre des affaires étrangères, que Bismark admet que si l'arrestation du commissaire Schnebele a eu lieu sur le territoire français, la loi internationale exigera sa mise en liberté.

Les journaux français recommandent le calme et le sang-froid et disent qu'on doit laisser le gouvernement prendre les démarches nécessaires.

Berlin, 23.—Le National Zeitung dit que l'excitation n'a pas sa raison d'être. Nous sommes convaincus que le gouvernement n'approuverait rien sans se conformer à la loi internationale. Il est un fait connu que l'Allemagne a souvent permis aux espions français d'aller et venir en toute liberté, et il n'est pas probable que M. Schnebele ait été arrêté en Allemagne pour être capturé ensuite par des officiers allemands. On a déjà nié positivement qu'on n'a fait aucune tentative pour faire tomber M. Schnebele dans le piège.

INDUSTRIE

Tempête de neige Eau Claire, Wis., 23.—Une furieuse tempête de neige sévit ici et dans cette partie de l'État.

Grève terminée Philadelphie, 23.—La grève des brasseurs s'est terminée à l'amiable.

En Afghanistan Londres, 23.—Des nouvelles d'Allahabad annoncent que Mahonou Shah que les Ghilzars ont proclamé émir rappelle les fugitifs de l'Inde, et que leur butte est que les Ghilzars forment une grande coalition.

Le Pape et Bismark Rome, 23.—L'Observateur, journal semi-officiel, se joint de nouveau que Bismark recherche l'aide du Pape dans le règlement de ses difficultés avec les révolutionnaires socialistes.

Extradition Berlin, 23.—Plusieurs extradits ont été envoyés à Metz et à Strasbourg.

Le "Salerno" Queenstown, 23.—Le Salerno a perdu son hélice le 21 mars, alors qu'il se trouvait à 800 milles de New-York.

Un cyclone Blossom Prairie, Tex., 23.—Un cyclone a causé ici hier des dommages considérables aux édifices. Il n'y a pas eu de perte de vie.

En mer Queenstown, 23.—L'hélice du steamer Salerno s'est brisée le 21 mars alors que le vaisseau était à 800 milles de New-York.

Une indienne James Town, N.Y., 23.—Caroline Patterson, âgée de 92 ans, une sauvage, est morte hier sur la réserve Allegany. C'était une pensionnaire de l'état à cause de services importants que son mari a rendus au pays lors de la guerre de 1812.

Le parlement d'Ontario Toronto, 23.—La chambre locale a siégé jusqu'à cinq heures ce matin. Un projet de loi sur la réserve Alleghany, qui a été adopté par un vote de 69 contre 28. Le parlement sera prorogé cet après-midi à trois heures.

L'INONDATION A MONTREAL

Montreal, 23, 2 hrs.—L'eau baisse graduellement; le niveau a baissé d'un pied depuis une heure ce matin et continue de baisser. A la Pointe St-Charles et au Griffintown, les résidents ont eu beaucoup à souffrir et arrivent-ils. Le comité de secours a fait parvenir des provisions aux personnes qui sont pour ainsi dire emprisonnées et ne peuvent se rendre sur la terre sèche, qu'en bateau.

Le Star a été le seul journal qui ait été publié dans ses ateliers. Les autres journaux, la Gazette, le Herald, le Witness et le Post ont été obligés de faire leurs impressions ailleurs.

Le temps qu'il fait Il a soufflé aujourd'hui un très fort vent de nord-est qui a beaucoup ébranlé la glace qui s'étend entre Québec et Montmorency, et contre lequel les rayons du soleil ont été impuissants à réchauffer l'atmosphère.

Une date mémorable Il y a 49 ans aujourd'hui, 23 avril, que le premier vapeur transatlantique venant de Liverpool entra dans le port de New-York. Ce steamer était le Great Western, de Bristol, jaugeant 1350 tonneaux, et commandé par le capit. Hoskins, de la marine royale. Il mit treize jours et demi à faire la traversée.

Le Patinoir à Roulettes A partir de lundi, le patinoir sera ouvert tous les soirs et les jeudis et vendredis après-midi. Les particuliers pourront louer les autres jours pour des parties privées de patinage, de lawn tennis, etc.

Transport de la poudre Le Mercury attire avec raison l'attention des autorités sur le fait que contrairement aux règlements municipaux on transporte encore de la poudre par la rue St-Louis et la rue Lamontagne, et qu'on n'apporte pas assez de prudence à ce dangereux travail.

Troubles domestiques Il paraît que les tribunaux vont être saisis de plusieurs demandes en séparation de corps formulées par des femmes.

Dégoûtant Le mur qui borde le terrain des Jé-suites, sur la rue Ste-Anne, a été en ce temps-ci un aspect tout-à-fait dégoûtant. Le sommet est couvert de fumier, et il est vraiment honteux de voir pareille chose étalée au centre de la ville et sous le nez des passants. Quand donc se décidera-t-on enfin à réparer ce mur qui n'est bon qu'à jeter du discrédit sur notre ville?

A vendre La maison numéro 131 rue de la Couronne, qui doit être vendue, mardi à 3 hrs. p. m., peut être visitée en tout temps. La clé peut être obtenue chez MM. A. Y. Maxham et Cie.

Fête patronale L'Union St-Joseph de St-Jean Baptiste a fait de grands préparatifs pour célébrer dignement sa fête patronale, demain matin. Après avoir parcouru musique en tête les principales rues de la localité, elle assistera en corps à la grand messe à l'église paroissiale. Cette messe sera très solennelle et la partie musicale sera à la hauteur de la cérémonie religieuse. L'Union Musicale chantera la messe de Cherubini dite messe du sacre de Charles X, avec accompagnement d'orgue et d'orchestre.

Mlle Tessier de Montréal, a été invitée à chanter. Des invitations ont été adressées au lieutenant-gouverneur, aux ministres, aux députés, aux conseillers municipaux, etc.

Alarmes de feu Des alarmes ont été données aujourd'hui aux boîtes 8 et 52, pour des feux de cheminées.

Conférence On dit que M. Arthur Baies donnera jeudi prochain à la Salle Victoria, une seconde conférence sur le chemin de fer Québec et la St-Jean.

La paix ou la guerre Il y a longtemps que les citoyens de Québec ont perdu le goût des bruits guerriers, et nous ne cachons pas qu'un bon nombre d'entre eux sont tous les soirs assez désagréablement agacés par d'étranges sons de clairon et de cor qui paraissent encore plus belliqueux.

Un emule de Blondin L'acrobatie Win. Duchesnay, dont les prouesses sur le fil de fer ont souvent émerveillé l'auditoire de la salle Jacques-Cartier, nous informe que lors des fêtes du Jubilé de la Reine, il tentera la traversée de la chute Montmorency sur un câble tendu d'une rive à l'autre.

Tramway Le tramway de la Basse-Ville a commencé aujourd'hui à se servir de ses voitures à deux étages. C'est huit jours plus tard que l'an dernier.

Cour de police Deux gamins nommés Kingwell et Darke, qui ont déjà été traités en cour pour vols, ont comparu de nouveau ce matin devant le juge Chauveau. Le premier a volé \$7 à sa mère et le second a volé l'habit d'un journalier qui travaillait à une excavation dans la rue. Kingwell a été condamné à quatre ans d'école de réforme, Darke à deux ans. Ils sont agés respectivement de dix et quatorze ans. Une servante poursuivie par son maître dont elle a déserté le service, répondra de sa conduite le 25.

Importante saisie Nous lisons sous ce titre, dans le Moniteur du Commerce, de Montréal d'hier : « Les employés du revenu ont saisi cette semaine 51 barils de whiskey marqués de la réserve Alleghany. Les barils étaient marqués de la réserve Alleghany, 120 barils marqués de la réserve Alleghany et 120 barils marqués de la réserve Alleghany. Le whiskey avait été transporté de Québec à Hochelaga par la voie du Pacifique et suivait avec soin par les employés de la douane auxquels ils avaient paru suspects. Il paraît que les 51 barils saisis étaient partie de cet envoi frauduleux et que les 50 autres ont été retrouvés dans une boutique vacante de la rue de Broolles. En outre, on nous dit que 48 barils sur un autre envoi de 60, ont été saisis hier, sur St-Joseph, et que la maison E. et A. Robitaille, de Québec. »

VENTE A L'ENCAN

Par Oct. LEMIEUX & Cie. Encan de Meubles, Piano, Tapis, etc. MARDI, LE 26 AVRIL, A la résidence privée, No. 122, rue Artillery, Faubourg St-Louis.

PAR ENCAN SERA VENDU LA RÉSIDENCE d'habitation consistant en un magnifique piano carré de 7 octaves, meubles de salon couverts en brocade, table à thé, garniture, table à manger, chaises de salle à dîner, armoire à glace, etc. Tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 10 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie., Encaneurs, 22 avril 1887.

Encan de Fonds d'Épicerie, vins, halles, etc. Par OCT. LEMIEUX & Cie. MERCREDI, LE 27 AVRIL Au magasin de M. BERGÈVE, No. 88, coin des rues Desosses et Grand, St-Roch.

PAR ENCAN SERA VENDU TOUT LE FONDS de commerce en épicerie, vins, liqueurs, café, saucis, haricots blancs, maïs, etc. Tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 10 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie., Encaneurs, 22 avril 1887.

Encan de magnifiques Meubles, Tapis, etc. Par OCT. LEMIEUX & Cie. JEUDI, 28 AVRIL Au No. 2, coin des rues St-Famille et Rempart.

NOUS AVONS REÇU INSTRUCTION DE vendre à la résidence privée, No. 2, coin des rues St-Famille et Rempart, le 28 AVRIL, tout le mobilier de la maison consistant en meubles de salon convertis en brocade, armoires, tables à thé, garniture, etc. Tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 10 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie., Encaneurs, 22 avril 1887.

La Banque Nationale. Québec, 22 mars 1887. Le, et après le 2 Mai prochain, la Banque paiera à ses actionnaires, un dividende de deux pour cent, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 Avril prochain.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

VENTE A L'ENCAN

Par Oct. LEMIEUX & Cie. Encan de Meubles, Piano, Tapis, etc. MARDI, LE 26 AVRIL, A la résidence privée, No. 122, rue Artillery, Faubourg St-Louis.

PAR ENCAN SERA VENDU LA RÉSIDENCE d'habitation consistant en un magnifique piano carré de 7 octaves, meubles de salon couverts en brocade, table à thé, garniture, table à manger, chaises de salle à dîner, armoire à glace, etc. Tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 10 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie., Encaneurs, 22 avril 1887.

Encan de Fonds d'Épicerie, vins, halles, etc. Par OCT. LEMIEUX & Cie. MERCREDI, LE 27 AVRIL Au magasin de M. BERGÈVE, No. 88, coin des rues Desosses et Grand, St-Roch.

PAR ENCAN SERA VENDU TOUT LE FONDS de commerce en épicerie, vins, liqueurs, café, saucis, haricots blancs, maïs, etc. Tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 10 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie., Encaneurs, 22 avril 1887.

Encan de magnifiques Meubles, Tapis, etc. Par OCT. LEMIEUX & Cie. JEUDI, 28 AVRIL Au No. 2, coin des rues St-Famille et Rempart.

NOUS AVONS REÇU INSTRUCTION DE vendre à la résidence privée, No. 2, coin des rues St-Famille et Rempart, le 28 AVRIL, tout le mobilier de la maison consistant en meubles de salon convertis en brocade, armoires, tables à thé, garniture, etc. Tout sera vendu sans réserve. La vente commencera à 10 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie., Encaneurs, 22 avril 1887.

La Banque Nationale. Québec, 22 mars 1887. Le, et après le 2 Mai prochain, la Banque paiera à ses actionnaires, un dividende de deux pour cent, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 Avril prochain.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

ACADEMIE DE MUSIQUE MARDI, 26 AVRIL 1887 A HUIT heures du soir. "La Fille de Roland." Grand drame en quatre actes par M. H. DE BOERNER.

A être lu attentivement

MM. GINORAS, LANGLOIS & Cie. Messieurs.—Ma femme souffrant depuis 20 ans d'une maladie de reins qui ne lui donna aucun répit. Finalement, après avoir essayé toutes sortes de médicaments, elle fut traitée par LEZAL, ST-LOUIS. Elle ne fait usage de cette eau que depuis dix semaines et maintenant LEZAL, ST-LOUIS elle souffre et est complètement guérie. Elle est capable de vaquer à ses affaires ordinaires de chaque jour, et se repose au couchant— Québec, le 14 avril 1887.

A. J. McLISH, Chemin Ste-Foye, 22 avril 1887.

A PRETER. \$100,000, sur première hypothèque dans de bonnes localités, à 7 1/2, par annuités de \$200 et plus, remboursables en cinq ans ou plus, même partiellement au gré des emprunteurs. Anst quelques centaines de piastres remboursables en un seul paiement. V. W. LARUE, 24 janvier 1887.—o c.

Chapeaux de Dames. Mmc. P. C. de BEAUMONT MODISTE EN CHAPEAUX 263, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH.

Vous tous, mes Dames, qui désirez vous faire faire un chapeau dans les derniers goûts, allez tout droit chez Mmc. P. C. de BEAUMONT, No. 263, rue St-Joseph, vis-à-vis l'église d'Assommoir. Ce la vous servira par une modiste de renom, et ce plus vous trouverez un assortiment complet de chapeaux et garniture de chapeaux qu'elle vend à très bas prix. 22 mars 1887.—o c.

PATINOIR A ROULETTES DE QUÉBEC ATTRACTIONS DE LA SEMAINE VENDREDI soir.—Tirage de prix. SAMEDI soir.—Cours et programme ex traordinaires. 15 avril 1887.—o c.

Dans les pharmacies, le ROB-BONHOMME (OU ROB-BONUM) pour toutes les maladies et souffrances causées par le FROID.

Goûlette à Vendre. La Goûlette "Aude et Robitaille" dont M. Edouard Aude est devenu propriétaire est offert en vente à des conditions avantageuses. Son tonnage est de 40,25 et elle est actuellement dans le Bassin Lacombe à Québec. Livraison immédiate avec tous les agrès qui en font partie. S'adresser à ARTHUR DELISLE, avocat, Québec, ou au propriétaire, M. J. L. VALLÉE, Propriétaire, 16 avril 1887.—o c.

ON demande UN JEUNE HOMME de 14 à 16 ans pour se rendre utile dans un bureau général. Il devra savoir les deux langues. S'adresser par lettre : B. S., Bureau de l'Événement, 22 avril 1887.—5p

ON demande UN APPRENTI CHAUFFEUR. S'adresser au : A. RUELHMAN, Entrepreneur, Coin des rues Grant et Desosses, 20 avril 1887.—o c.

ON demande UNE CUISINIÈRE de première classe et instruite de toutes les manières de cuisine. On paiera le plus haut prix. S'adresser immédiatement au Caden d'Or, vis-à-vis le bureau de Poste.